



Paris, le 22 septembre 2017

**Régis METZGER**  
**Arnaud MALAISÉ**  
**Francette POPINEAU**  
Co-Secrétaires généraux

A

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Le métier de professeurs des écoles fait face à une crise de recrutement qui s'est installée dans la durée. En effet, depuis 2013, tous les concours ont été marqués par des pertes de recrutement. Cette situation, s'est reproduite cette année. En effet, le nombre d'inscrits au concours est insuffisant au regard du nombre de postes, en particulier dans les académies les moins attractives comme Créteil, Versailles ou Amiens.

A ce jour, 49 départements sont en situation de déficit de personnels. Le service public d'éducation ne peut donc garantir à tous les élèves la présence d'un enseignant formé devant eux. En juillet dernier vous avez annoncé la possibilité de 1 000 recrutements par le biais des listes complémentaires. Si les recrutements ont bien été effectués seulement 760 ont servi à pallier des vacances de postes, car 252 ont servi à pourvoir des désistements de candidats reçus.

Dans un tiers des départements, bien que la liste complémentaire ne soit pas épuisée, vos services procèdent au recrutement de contractuels. Et, comble de l'ironie, certains départements proposent aux personnes inscrites sur liste complémentaire d'être recrutées comme contractuelles, perdant alors le bénéfice du concours et la possibilité à terme d'être titularisées.

Avec près de 1 500 contractuels enseignants recrutés (hors Mayotte), soit près des 2/3 des recrutements opérés depuis cette rentrée, la précarité continue de s'installer dans nos écoles. Pour le SNUipp-FSU, il serait inacceptable que pour la sixième fois consécutive, des recrutements soient perdus et que le recours à des contractuels en lieu et place d'enseignants fonctionnaires soit encore de mise.

Pour répondre à cette situation d'importance, nous vous demandons donc, Monsieur le Ministre de ne plus recruter de contractuels, mais d'autoriser le recrutement d'enseignants sur la liste complémentaire partout où cela est nécessaire et possible, d'ouvrir ou ré-ouvrir les listes complémentaires, lorsque celles-ci sont épuisées ou inexistantes et que les académies déficitaires puissent recourir à la liste complémentaire d'autres académies sur la base du volontariat des stagiaires.

Dans un second temps il faudra revoir l'organisation du concours, mettre en place une politique volontariste de pré-recrutements ainsi qu'améliorer les conditions de formation, d'entrée dans le métier et d'exercice. Au regard de l'urgence, vous comprendrez que ces décisions ne sauraient attendre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Co-secrétariat,  
Francette POPINEAU